

COMPTE RENDU DE LA REUNION PUBLIQUE DU 06 MAI 2011

Compte-rendu de la réunion qui s'est tenue à l'Espace Marcelle Cuhe 89, rue du Général de Gaulle à Vaux sur Seine le vendredi 06 mai 2011

ORGANISMES	COORDONNEES	RESPONSABLES	Prts	Abt	Exés	Diffsé
Commune de Vaux sur Seine	MAIRIE 21 Bd Angibout 78740 VAUX SUR SEINE	M. Julien CRESPO Maire de la commune	X			
		M. Jean Claude BREARD Maire Adjoint à l'Urbanisme, Environnement et Cadre de Vie	X			
		Mme Marie-Christine VANDEVILLE Directrice Générale des Services	X			
		Mlle Céline SICARD Responsable du Service Urbanisme	X			
Cabinet SOREPA	SOREPA 99, rue de Vaugirard 75006 PARIS	M. Olivier RENAUD Directeur	X			
		M. Guillaume TEMPLAERE Chargé d'études	X			

Début de la séance 19h30

Monsieur le Maire remercie la population Vauxoise de s'être déplacée aussi nombreuse (environ 150 personnes) pour participer à la concertation publique sur le projet des Marronniers.

M. Crespo rappelle les grandes lignes de la précédente réunion publique du 22 janvier 2010 et rappelle également le problème soulevé par un grand nombre de Vauxois qui s'inquiètent des conséquences de la circulation dans ce secteur. Il salue la présence de l'Etablissement public foncier des Yvelines (EPFY) en rappelant leur engagement financier important pour ce dossier. M. Crespo donne la parole à M. Bréard en charge du projet.

Celui-ci expose le projet qui a pour préoccupation majeure la prise en compte des problématiques liées à la circulation. Il précise qu'après une multitude de réunions, un plan de circulation se dessine mais ne sera définitif qu'avec le projet de l'aménageur.

La répartition des voies a été choisie en fonction des implantations des îlots, le flux des véhicules a été réparti le plus équitablement possible entre la zone nord et sud. La densification est identique à celle prévue à l'origine avec une répartition des collectifs sur les zones nord et sud.

M. Bréard laisse la parole au cabinet SOREPA pour expliquer en détail le projet d'aménagement des Marronniers.

M. Renaud rappelle le principe de la ZAC (Zone d'Aménagement Concertée), qui est un outil réglementaire qui permettra ensuite de choisir un aménageur. Il permet de financer les équipements publics ainsi que tous les réseaux et les voiries. La concertation est engagée et un registre est mis à disposition en mairie pour consultation. Il rappelle le cadre légal avec l'approbation de la délibération du conseil municipal en date du 24 mars 2011. Certains terrains sont en zone réservée depuis 1970 et l'EPFY (Etablissement public foncier des Yvelines) porte financièrement le projet de 6,5 hectares d'environ 70 % de l'ensemble.

L'objectif de cet aménagement est de représenter une mixité sociale, urbaine architecturale et intergénérationnelle, le projet comportera 25% de logements sociaux représentés en maisons de ville et en petits collectifs et 75% en terrain à bâtir de 300 m² à 800 m².

M. Renaud donne la parole à M. Templaere qui expose le plan de circulation présent.

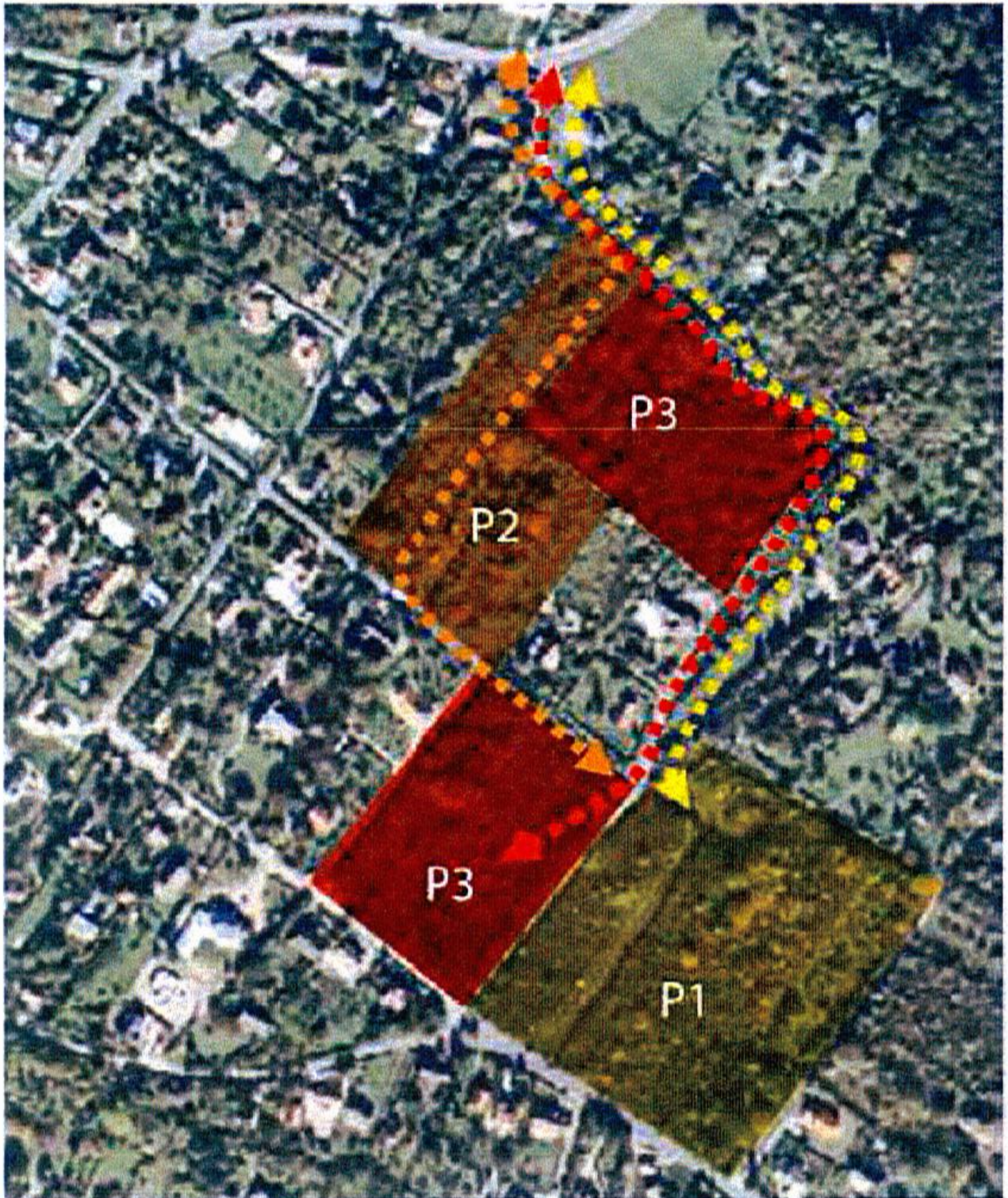
Ce dernier précise le scénario retenu comme suit :



- un axe principal sud/nord : le chemin des Plâtrières
- le chemin des Fortes Terres se prolonge au Nord et se connecte sur l'axe principal qui rejoint la route de Pontoise assurant un bouclage du secteur Nord tout en limitant les flux sur chacun des carrefours et sur la rue Dolnet qui bénéficiera d'aménagements.
- mise en valeur de sens de circulation permettant de répartir les flux de circulation
- mise en place de liaison et trame verte à travers l'opération.
- un écoduc offrant un cheminement indépendant des infrastructures routières préservant le caractère rural et paysager
- un aménagement permettant de préserver des ouvertures paysagères avec la requalification de la place des Marronniers.
- Un aménagement des franges du quartier qui assure une transition
- Une insertion cohérente avec le tissu urbain existant

Le projet retenu est divisé en trois phases :

- 1^{ère} phase : aménagement de l'îlot P1 pour des questions de techniques d'eaux usées, eaux pluviales et cohérence urbaines.
- 2^{ème} phase : îlot P2 profitera aux passages des engins de chantier. Les réseaux pourront être tirés le long des voies
- 3^{ème} phase : îlot P3 sera lancé dès l'acquisition foncières terminées des parcelles.



Le principe d'aménagement est suivant :

Principe d'Aménagement

Préservation de la liaison piétonne du ch. des Plâtrières

Nombreux espaces verts intermédiaires - Sentes piétonnes

Voie de descente élargissant sur le chemin des Fontes
Terres

Ecoduc : Trame verte assurant les liaisons douces et
rétention des eaux pluviales

Accès véhicule réservé aux deux riverains

Voirie principale accompagnée de noues paysagées

Traitement des limites de l'opération

Création d'une impasse de desserte

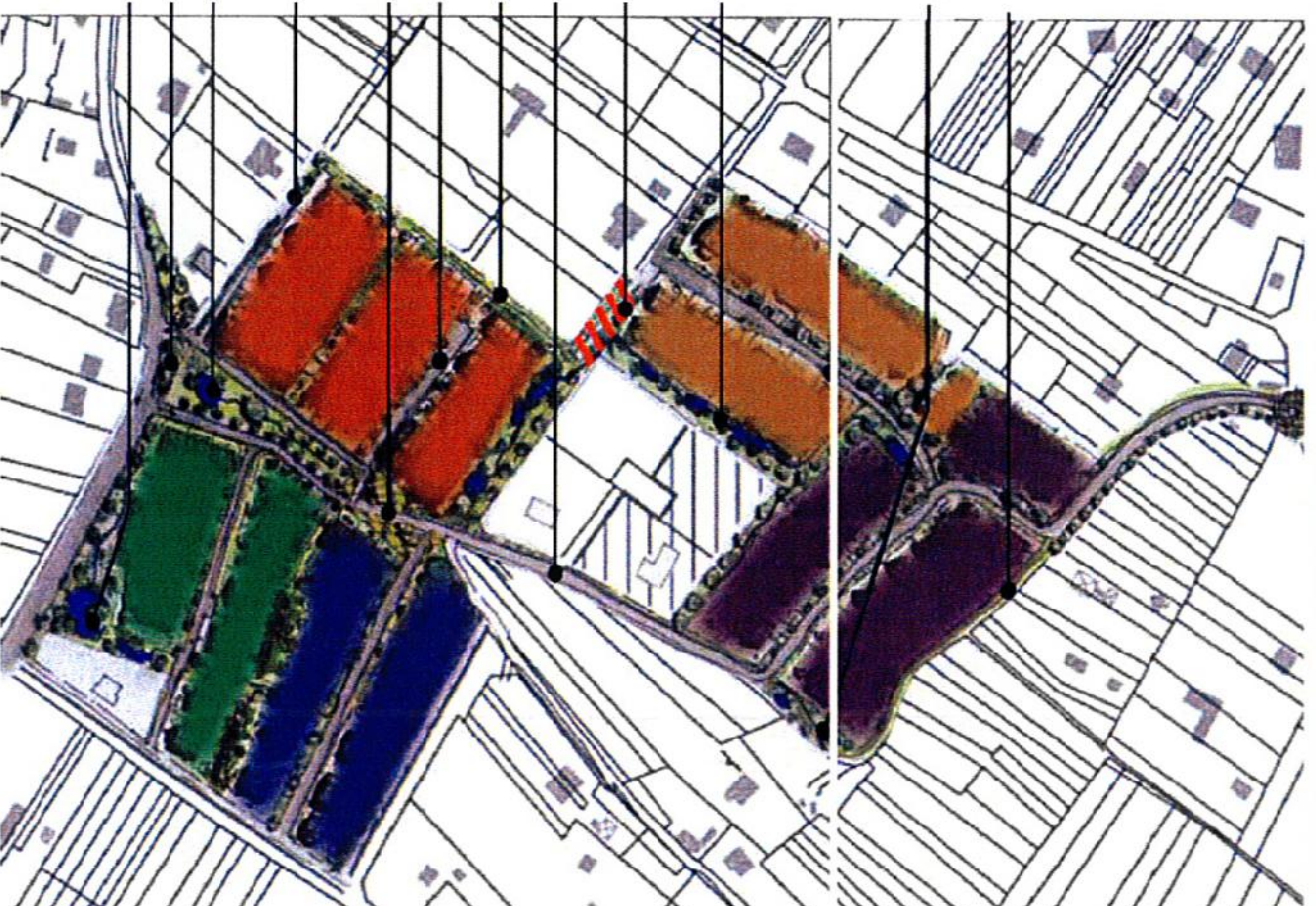
Gestion de l'espace central

Doublement de l'impasse de la Cerisaie

Espace vert central - Panorama

Valorisation de la place des Marronniers

Bassin de rétention principal



M. Templeare expose par ailleurs le principe de gestion des eaux par la présence d'une noue ou d'un écoduc permettant de recueillir par infiltration les eaux pluviales. Le projet présente un volet paysager important avec la mise en place de bassins aménagés ainsi que des bassins secs permettant le stockage des eaux pluies en cas de gros orages mais aussi d'une étendue d'espaces verts par temps sec.

Le principe de circulation et de déplacement est présenté et illustré de plusieurs exemples.

Une signalisation adaptée sera mise place afin d'établir un sens de circulation permettant à la fois une gestion des flux et de préserver la cadre de vie des riverains.

En conclusion M. Renaud rappelle la calendrier du projet en différents points :

- la procédure de concertation légale a débuté depuis le 24 mars 2011 se clôturant mi-juillet
- établissement du bilan de concertation mi-juillet
- choix de l'aménageur en précisant que le choix se fera sur dossier avec la plus grande attention fin 2014.

M. Crespo termine la présentation et précise à l'assemblée que le dialogue est ouvert et que ceux qui le souhaitent peuvent poser des questions.

QUESTIONS/REPONSES :

1/ Avez-vous défini le type d'équipement public ?

M. Crespo précise que le choix du collectif n'est pas encore arrêté et qu'il se concrétisera avec l'aménageur suivant les besoins ex : petite école, centre de loisirs etc..

2/Chemin des Fortes Terres : Comment aller vous matériellement rendre possible le double sens ?

Nous allons certainement reprendre les alignements. Notre volonté est de dissocier les flux et c'est pourquoi une distribution par îlot est prévue.

3/ Chemin des Plâtrières : même question?

La largeur du chemin très étroit va permettre de régler le problème de la vitesse. Avec la réouverture de la RD en direction de Pontoise, un aménagement est à prévoir pour la sortie du Chemin des Plâtrières.

4/Comment aller vous régler le problème des camions de 19 tonnes durant le chantier sur la rue Auguste Dolnet ?

M. Bréard précise que les phases d'aménagements ont été étudiées pour permettre un aménagement débutant zone sud avec une entrée obligatoire pour les camions par le nord.

5/ Chemin des Jeunes Plantes : Comment aller vous résoudre les problèmes de circulation dans le chemin et avec votre projet vous permettez un raccourci vers le Haut.

M. Bréard précise que le raccourci est impossible et ne porte aucun intérêt pour les personnes n'habitant l'îlot proche du chemin des Jeunes Plantes. La volonté des élus pour ce projet est de perturber le moins possible les habitudes des résidents actuels.

6/ Allons-nous être branchés à l'assainissement au Chemin des Plâtrières ?

M. Crespo précise que le réseau d'assainissement est déjà très présent, que de nombreux administrés se sont raccordés aux réseaux suite aux différents chantiers sur la ville comme « avenue de Cherbourg, boulevard Angibout , Chemin du Val » pour les derniers. Le quartier des Marronniers sera raccordé par le Chemin du Val. Un autre programme d'assainissement sera étudié prochainement, si nous avons des demandes spécifiques sur un quartier, le dossier pourra être étudié par la commission.

7/ Vous proposez le double sens Chemin des Platrières, la manœuvre y est impossible, le passage est trop étroit, que répondez-vous ?

M. Bréard précise s'être rendu sur place et que le chemin de clôture à clôture mesure 7,5 m, le passage ne pourra se faire qu'à vitesse réduite. Le double sens ne concerne que les habitations existantes aujourd'hui.

8/ Chemin des Fortes Terres : Comment en êtes-vous arrivé à ce schéma choisi ?

M. Bréard précise qu'avec l'aide du cabinet SOREPA nous avons étudié les flux afin de les répartir pour chaque îlot,

9/Vous avez parlé toute à l'heure de l'équipement public et du choix non défini. Ne serait il pas plus judicieux d'installer une petite école pour désengorger l'école d'en bas ?

Notre choix n'est pas encore déterminé puisque l'expérience nous démontre que la fréquentation se fait suivant la population installée.

10/Circulation des Fortes Terres : comment cela va se dérouler ?

M. Bréard précise que ce secteur ne comprendra que 17 maisons et que la circulation devrait se faire naturellement.

11/Chemin des Plâtrières : nous allons rencontrer un problème avec la circulation des camions qui se fait par le Nord.

M. Bréard explique que ce secteur est effectivement un point de sortie. Un balisage de chantier sera mis en place par les entreprises

12/Circulation générale Vauxoise :

M. Crespo confirme que c'est une problématique de la ville, que les rues datent de l'origine. Il explique également que cette circulation ne peut être améliorée du fait de la largeur du pont qui surplombe la voie ferrée de la rue du Temple qui est très étroite en sa partie basse et que les voies de sorties doivent se faire naturellement par le haut.

13/Chemin de la Cerisaie : sens interdit pour qui ? Explication du flux sortant et du flux rentrant ?

M. Bréard rappelle que le sens interdit n'est pas lié au chemin de la Cerisaie mais sera pour la voie de gauche du chemin des Platrières, les personnes entrent par le chemin des Platrières, le sens de circulation fait une boucle pour rejoindre l'îlot face à la Cerisaie

14/Quels type de logements allez-vous choisir ?

M. Crespo rappelle le fondement même de ce projet à savoir :

75 % de pavillons ou maisons individuelles sur des parcelles allant de 300 m² à 800 m².

25 % soit 2/3 maisons de ville et 1/3 logements sociaux (petit collectif)

pour permettre une certaine mixité sociale.

15/ Pouvez-vous permettre à des riverains des quartiers d'assister à vos réunions ?

M. Crespo précise que cette idée peut-être envisagée. C'est un point dont les modalités sont à étudier.

16/Concernant la sécurité du quartier, envisagez-vous des rondes la police municipale le soir et le week-end ?

M. Crespo répond que la mobilisation d'un agent représente un coût financier important et que pour le moment ce dispositif n'est pas prévu. Il précise également que le week-end des rondes sont effectuées par le commissariat des Mureaux. En cas de problème, il convient de composer le17.

La séance se clôture à 21h30.